

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Paris, le 11 Février 2010

Lettre ouverte

Population et Ville de STRASBOURG

Objet : STRASBOURG Ville pilote
Réunion du 04/02/2010 à la Mairie

L'Association Nationale Robin des Toits a été invitée par la Ville de STRASBOURG à une réunion consacrée à la mise en œuvre de l'abaissement des expositions électromagnétiques.

Robin des Toits remercie la Ville de son invitation.

Les représentants de la Ville, en l'absence du Maire, exposent leur projet.

Il consiste en des réunions.

Avec un objectif double :

- informer la population.

Rappelons que le déploiement commercial de la téléphonie mobile date de plus de 10 ans.

- parvenir à un consensus entre les participants.

Ce ne sera pas simple.

Du fait que les positions de la population et des opérateurs sont intégralement opposées. Du fait que la population a précédé l'initiative de la Ville dans l'accès à l'information réelle.

Après cet exposé, Robin des Toits rappelle qu'il est à l'origine de la proposition d'organiser des tests d'abaissement des expositions électromagnétiques. Puis, du fait de sa participation à toutes les réunions du Comité Opérationnel sur le sujet, il informe les présents de l'état des décisions au niveau national.

Sous la Présidence de Monsieur BROTTES, Député PS de l'Isère, le Comité Opérationnel, dont Robin des Toits est membre, exerce la fonction de décideur politique dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Il définit les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation. De façon complète et détaillée.

Sans attendre le début de l'expérimentation, la Ville a la possibilité de rendre claire l'importance qu'elle attache à la Santé Publique par la prise de quelques décisions :

1- Informer publiquement la population que la Ville dispose de textes précisant l'état présent des connaissances sur l'ElectroHyperSensibilité.

Notamment par le document qui lui a été remis le 04/02/2010 par Robin des Toits.

Signaler qu'elle est également informée du fait que divers Etats ont procédé à la reconnaissance officielle.

Informar qu'en conséquence la Ville ouvre un Service destiné à l'accueil des personnes qui se déclarent électrosensibles.

Afin de pouvoir organiser un suivi médical pendant la durée des tests.

2- Procéder au niveau de la Communauté Urbaine à un recensement des zones d'intensité faible et prévoir d'y organiser des résidences avec dispositifs de protection.

3- Informer publiquement la population que la Ville dispose de documents concernant les émissions WIFI et WIMAX et qui établissent les faits suivants :

- elles sont très inférieures techniquement aux connexions filaires.

- ceux mêmes qui les installent confirmer qu'elles seront abandonnées au plus tard en 2012, après quoi seule la fibre optique sera opérationnelle.

Y investir est donc un gaspillage de l'argent public.

- les enquêtes sanitaires de proximité confirment qu'elles attaquent la Santé.

Signaler que la Ville prendra contact avec les responsables politiques qui ont déjà procédé à des suppressions massives de WIFI.

Notamment la commune de COURBEVOIE., et celle d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

4- Appliquer les recommandations officielles en interdisant la vente de portables aux mineurs de moins de 14 ans.

De tels actes exprimeraient la volonté de la clarté ainsi que le souci de la protection.

La Ville confirmerait ainsi la nécessité de la compétence et de la responsabilité.

P.J. :

Communiqué du 03/02/2010

Textes de référence

Site de Robin des Toits : <http://www.robindestoits.org/>